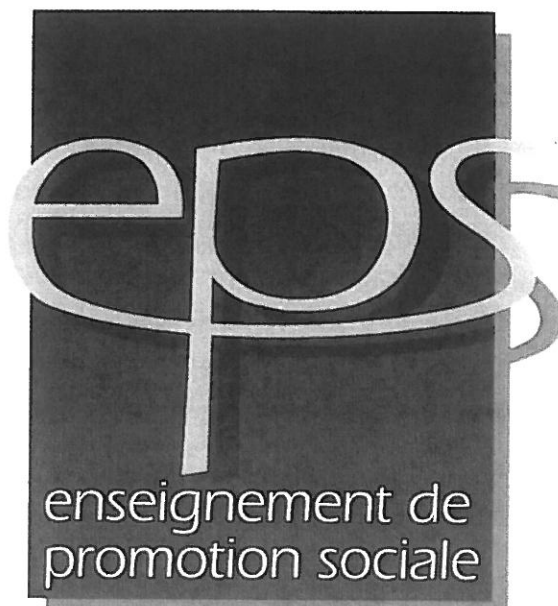


ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ESS - FRANÇAIS: RENFORCEMENT EN ORTHOGRAPHE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 038101U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

ESS - FRANÇAIS: RENFORCEMENT EN ORTHOGRAPHE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels;

1.1.c. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;

1.1.d. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;

1.1.e. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle;

1.1.f. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation a pour objectif de renforcer l'expression écrite des étudiants inscrits dans l'UF ESS - FRANÇAIS 1 par la compréhension et la maîtrise des règles orthographiques généralement requises à ce niveau d'apprentissage.

Participer à l'épanouissement de qualités personnelles permettant d'assurer son rôle dans la société présente et future:

- faire prendre conscience de ses possibilités et renforcer la confiance en soi;
- développer l'habitude de recourir à des outils de référence pour la maîtrise de l'expression écrite (dictionnaires, ouvrages de référence en grammaire, etc.);
- développer des aptitudes à l'application de méthodes de travail efficaces (ordre, clarté, précision);
- faciliter l'intégration des connaissances dans un réseau ordonné de connaissances;
- développer le goût de la communication écrite.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- S'exprimer par écrit:

écrire (sous la dictée) un texte de niveau de langue courante d'au moins 20 lignes:

- avec une orthographe correcte;
- avec une ponctuation cohérente;
- en coupant correctement les mots.

- Démontrer une connaissance suffisante de la langue:

répondre correctement à un questionnaire d'analyse grammaticale portant sur les notions suivantes:

- maîtrise de la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers (les plus courants) à tous les modes et tous les temps (voix passive et active, formes interrogative et pronominales);
- identifier les mots appartenant à une même famille et à un même champ sémantique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu:

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR délivré soit par l'enseignement général, soit par l'enseignement technique, soit par l'enseignement de promotion sociale, soit par le jury de la Communauté française.

2.3. Inscription

L'inscription à cette unité ne peut se concevoir qu'en parallèle avec l'inscription à l'UF ESS - FRANÇAIS 1.

3. HORAIRE MINIMAL

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Orthographe française	CG	A	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Dans le cadre d'un schéma de communication, l'étudiant doit être capable de s'exprimer par écrit en utilisant les normes de ce mode d'expression:

utiliser adéquatement les règles générales et les règles particulières avec exceptions:

- du pluriel des noms (y compris noms composés et étrangers);
- du féminin des noms;
- des accords du verbe (un ou plusieurs sujets);
- des accords de l'adjectif (adjectifs numéraux, verbaux, de couleur, quelque, même, tout, mi, demi, ci-joint...);
- de la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers, pronominaux, à tous les modes et temps;
- des homophones;
- de la ponctuation;
- de l'orthographe d'usage (doubles consonnes, début ou fin de mots, etc.).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

En fin de formation, l'étudiant devra maîtriser, dans le cadre d'une communication, les compétences de l'expression écrite:

écrire un message de portée générale en respectant les règles de lisibilité, de ponctuation, de mise en paragraphes, de disposition, de précision et d'adéquation au lexique, d'adaptation au destinataire et **tout particulièrement d'orthographe.**

LE DEGRÉ DE MAÎTRISE sera atteint si l'étudiant a pris conscience d'une méthode de travail adéquate pour surmonter les difficultés de ce mode d'expression.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

L'enseignant à qui est confiée l'UF ESS - FRANÇAIS 1.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Comme l'objectif de cette UF est de renforcer la maîtrise de l'orthographe dans les diverses expressions écrites prévues dans l'apprentissage de l'UF ESS - FRANÇAIS 1, il est recommandé de n'organiser aucun regroupement avec des étudiants non inscrits dans cette dernière.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.